Si vous heurtez une femme enceinte, assurez-vous que le bébé est bien mort

écrit par Messin Issa | 19 février 2023

Fœtus de 7 mois comme celui tué dans l’accident de Palmade

Si jamais le bébé naît vivant avant de succomber, vous encourez des sanctions. Il faut qu’il meure au cours de l’accident.

En droit pénal français, le fœtus n’existe pas. Sa mort ne peut donc être reprochée à quiconque, stipule la

jurisprudence de la Cour de cassation, qui s'est prononcée à plusieurs reprises sur ce sujet au début des années 2000.

La jurisprudence considère que dès lors que le bébé n'est pas né, il ne peut y avoir d'infraction d'homicide, car il n'y a pas de personne humaine. Pour être considéré comme une personne humaine, il faut être né, vivant et viable. (Il est cependant reconnu universellement que le cœur de l'embryon commence à battre à partir de la 6e semaine. Et quand le cœur bat, il y a la vie).

Le fœtus fait partie du corps de la femme, mais il n'a pas d'existence autonome, ajoutent les chevronnés juristes qui veillent sur l'application de la Justice en France.

Il en va exactement de même pour les membres de la Cour de cassation et d'autres magistrats. Ils font partie du corps du département de Dupont-Moretti, mais ne semblent pas, non plus, avoir d'existence autonome.

Apparemment, aucun membre de la Cour de cassation n'a jamais été confronté, ni lui ni ses proches, à la mort d'un bébé dans un accident de voiture. La Cour de cassation n'a, peut-être, jamais examiné que des cas où les « tueurs » étaient des célébrités et des « intouchables ».

Et cela continue. On tue un bébé, on défigure un enfant, on démolit un homme, on anéantit une jeune femme et on s'en sort avec un bracelet en caoutchouc souple et ajustable au pied.

Le pied qui appuyait sur l'accélérateur au moment de l'accident…

Le bébé, né grâce à une césarienne, n'était peut-être pas vivant. Mais il était bien vivant avant l'accident. Quelqu'un l'a tué. Qui ?

Palmade prie pour que le bébé soit né mort. Cela lui

éviterait certainement des peines de prison. Il redoute, plus que tout, de se retrouver en prison.

Le bébé se développait normalement. « Il n'y avait pas de difficulté avec l'enfant à naître avant cet accident », affirme l'avocat des victimes.

L'autopsie du bébé, qui a péri dans l'accident provoqué par l'« humoriste », ne permet pas de dire pour le moment s'il est né vivant. Une expertise complémentaire aura lieu.

Palmade ne nous a jamais fait autant rigoler.

Messin'Issa